

AVIS PUBLIC

PROJET : STA-2026-003-1 Vidange des boues et Travaux d'implantation de conduites dans les étangs aérés

La municipalité de Saint Anselme requiert des soumissions pour la vidange des boues et des travaux d'implantation de conduites d'aération dans les étangs aérés.

Disponibilité des documents : Les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en consultant le site Web www.seao.ca à partir du 5 mai 2026. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Date de réception des soumissions : Les soumissions seront adressées à Madame Karen Gagnon, Municipalité de SAINT-ANSELME, 134 rue Principale, SAINT-ANSELME (QC) G0R 2N0, **avant 11h00 le 26 mai 2026.**

La Municipalité de Saint Anselme ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité de Saint Anselme, à sa seule discrétion, et la Municipalité de Saint-Anselme ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Date et lieu d'ouverture des soumissions : **26 mai 2026 à 11h01**

134 rue Principale, Saint-Anselme, QC G0R 2N0

Lieu du dépôt des soumissions : Bureau municipal

134 rue Principale,
Saint-Anselme, Québec
G0R 2N0

Seules les soumissions présentées sur les documents préparés à cette fin par la Municipalité de SAINT-ANSELME seront acceptées. Les soumissions devront être présentées dans des enveloppes scellées et proprement identifiées « **SOUSSION – STA-2026-003-1 - VIDANGE DES BOUES ET TRAVAUX D'IMPLANTATION DE CONDUITES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS** ».

Garantie exigée : Un chèque visé ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance pour un montant au moins égal à 10 % du montant total (incluant les taxes) de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours.

Donné a Saint-Anselme, le 5 mai 2026

Karen Gagnon
Directrice générale adjointe
Municipalité de Saint-Anselme